



5/13 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
TEL 33(0)1 71 35 35 35

Issy Les Moulineaux,  
le 13 janvier 2009

## Communiqué

La société CANAL+, connaissance prise des recommandations émises par l'AFEP et le MEDEF en octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, constate que ces recommandations constituent d'ores et déjà pour la plupart d'entre elles les normes de référence appliquées au sein de la Société.

Il sera proposé au Conseil d'Administration de la société CANAL+, dont la prochaine réunion se tiendra le 23 février 2009, d'exprimer son accord de principe sur ces recommandations.

Lors de ladite séance, le Président du Conseil d'Administration présentera au Conseil d'Administration son projet de rapport sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne établit en application de l'article L. 225-37 du Code de Commerce modifié par la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire.